



## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 11 AVRIL 2024

### DELIBERATION 2024.22 – BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIERES AU 31/12/2023

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	03 AVRIL 2024
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	11 AVRIL 2024
Conseillers présents	20	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	28	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	8	Secrétaire de séance	Clément MEZERGUE – Conseiller

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent				
NABET-GIRARD Brigitte, Adjointe				
DUBREUIL Thierry, Adjoint				
FLOIRAT-RATTE Delphine, Adjointe				
BOUEY Gilles, Adjoint				
COMBIER Audrey, Adjointe		X		M FLAHAUT
MASSY Joel, Adjoint				
GLIZE Caroline, Adjointe				
FLAHAUT Serge, adjoint				
CARO Chantal, CM				
GIRARD Philippe, CM				
SARRAZIN Anne-Marie, CM				
PRUVOST Gilles, CM		X		Mme LARGOUE
BEAUCHENE Natacha CM				
DIRHEIMER Thierry, CM		X		M BOUEY
CLAVIER Yannick CM				
EMERIAU Régis, CM		X		Mme CARO
LARGOUE Karyn, CM				
GANNE Arnaud, CM		X		M MASSY
BRARD Philippe, CM				
GUIRIEC Marilyn, CM		X		Mme GLIZE
VIDORRETA Virginie, CM				
MEZERGUE Clément, CM				
VEYSSIERE André, CM				
FONTAINE Aline, CM		X		M VEYSSIERE
CARRERE Sophie, CM		X		M MALVILLE
MALVILLE Frédéric, CM				
BOISSEAU Marc, CM				
FAGEOLLE PIQUER Ludivine-Grâce CM			X	



## BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIERES AU 31/12/2023

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et cessions foncières opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu, chaque année, à une délibération du conseil municipal et est annexée au compte administratif de la commune.

En 2023, le total des acquisitions réalisées par la commune s'élève à 2 498 327,30 € (hors frais) dont 2 456 327,30 (EPFNA) et 42 K€ (EVV), et celui des cessions s'élève à 372 688,03 € dont 330 688,03 € (EPFNA) et 42 K€ (EVV).

Il est précisé que les opérations consenties à 1 euro ont été acceptées avec dispense de paiement compte tenu du caractère symbolique.

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources en date du 3 avril 2024,

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport de présentation de Monsieur Yannick Clavier, Conseiller municipal délégué et en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 28 Pour, 0 contre, 0 Abstention

- **APPROUVE** le bilan des acquisitions et cessions opérées par la commune d'Izon au cours de l'année 2023.

Publiée le  
Le Secrétaire de séance



Clément MEZERGUE

Fait à Izon, le 11 Avril 2024  
Le Maire,



Laurent de LAUNAY

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs des mairies des communes membres ;

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.